République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 01

DEPLACEMENT TEMPORAIRE DES SALLES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a engagé, à compter du 12 janvier 2009, les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque qui devient la salle du Conseil Municipal et la salle des mariages ; cet espace communal sera indisponible pendant les deux mois de travaux.

La municipalité a donc décidé de déplacer à titre exceptionnel et temporairement, les réunions du Conseil Municipal dans l'actuel immeuble occupé par le C.C.A.S. au 18, avenue de la République. Ce bâtiment permet de réunir les conseillers municipaux et le public dans de bonnes conditions.

Le même changement devra s'opérer pour les prochains mariages ; c'est pourquoi, l'avis du procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Nîmes a été demandé afin que soit possible le déplacement du lieu de célébration des mariages.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver ce déplacement exceptionnel temporaire de la salle des mariages dans un lieu extérieur situé au numéro 18 de la rue de la République correspondant à l'ancienne mairie occupée par le C.C.A.S.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 02

DELEGATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.S.C.A.L.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La délégation du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'E.S.C.A.L. est assurée par 4 élus : M. Bruyère, Mme Batte, Mme Martin et Mme Biguet.

Pour des raisons d'emploi du temps, Mme Martin a fait savoir qu'elle ne pourrait assurer cette représentation.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation de l'élu(e) qui remplacera Mme Martin au sein du conseil d'administration de l'E.S.C.A.L.

Mme Catherine Gomez est désignée à l'unanimité des suffrages, comme déléguée communale au sein du conseil d'administration de l'E.S.C.A.L.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 03

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant les effectifs du personnel de la mairie de Marguerittes, la situation des agents et pour améliorer le fonctionnement des services municipaux, la municipalité souhaite :

- TRANSFORMER 1 poste vacant et existant d'adjoint administratif 2ème classe, à temps complet, en 1 poste **d'adjoint administratif 2ème classe,** à temps non complet – **pour 28 heures,** à compter du 1er janvier 2009**,**

- CREER un **poste d'ATSEM** 1ère **classe** à temps complet – à compter du 1er janvier 2009,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions de modification et de création des postes communaux susvisées.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 04

DENOMINATION DE LA HALLE DES SPORTS "MICHEL MAZEL"

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Pour faire suite à l'inauguration de la plaque "Michel Mazel" posée au gymnase communal qui a eu lieu le samedi 17 janvier 2009, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède à cette dénomination.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette dénomination "Michel Mazel" qui s'appliquera désormais à la halle des sports communale.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 05

PASSEPORTS BIOMETRIQUES INSTALLATION D'UNE STATION DE RECUEIL DES DONNEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a été sélectionnée pour recevoir une station d'enregistrement des données personnelles pour le nouveau passeport biométrique. Cette nouvelle technique comporte deux données biométriques : la photo numérisée et l'empreinte digitale.

Ainsi, les 25 communes sélectionnées du département du Gard, qui seront équipées au deuxième trimestre 2009, respectent les conditions imposées.

Les communes sélectionnées respectent les exigences en terme :
- de statistique des titres délivrés,
- d'aménagement du territoire,
- de qualité de desserte de la population,
- d'équilibre géographique du département,
- d'accessibilité et d'amplitude d'horaire d'ouverture des services

Le déploiement du dispositif prévoit la signature d'une convention entre la ville et la préfecture. Ce document doit résumer les obligations respectives du maire et du préfet qui agit au nom de l'Agence nationale des titres sécurisés.

Eléments de cette convention d'une durée d'un an tacitement renouvelable qui doit recueillir l'aval du conseil municipal :

OBLIGATION DE L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

- Mettre en dépôt l'équipement complet en parfait état de marche,
- Prendre en charge le raccordement de la station au réseau informatique,
- Faire assurer par un prestataire choisi par elle, la maintenance de la station,
- Gérer et modifier sur demande du maire et après acceptation du préfet, les habilitations des agents de la commune,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

- Organiser la formation des agents individuellement désignés,
- Assurer une permanence téléphonique accessible aux heures ouvrées,
- Informer le maire de tout changement dans le maniement de la station.

OBLIGATION DE LA MAIRIE

- Maintenir la station en bon état de fonctionnement,
- Réserver la station aux seules demandes de passeports,
- Faire fonctionner la station par des personnes désignées, formées et habilitées,
- Accueillir tous les demandeurs de Marguerittes et des autres communes,
- Transmettre par le réseau sécurisé les informations recueillies par la station,
- Prévenir la préfecture en cas de problème de fonctionnement.

Les mairies bénéficieront d'une indemnité de 3.200 euros annuellement, par station d'enregistrement ; ce montant intègre les coûts de personnel pour le service rendu par une mairie pour les habitants d'autres communes. Une évaluation des coûts sera faite après 6 mois de fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 06

ACTION "DESTINATION ADOS"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a reçu en 2008 une somme de 3.000 euros, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) ; cette somme doit financer une action en direction des jeunes de 13/15 ans.

C'est pourquoi l'E.S.C.A.L., en partenariat avec la mairie, a mis en place une action consistant en un séjour au futuroscope de Poitiers du dimanche 8 février au mercredi 11 février 2009.

Une convention doit être établie entre la mairie et l'E.S.C.A.L. afin de préciser les droits et obligations de chacun.

La mairie procédera au versement de 3.000 euros dès la signature de la convention et mettra à disposition un agent communal durant l'intégralité du séjour.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver cette action mise en place par l'E.S.C.A.L. en partenariat avec la mairie,**
- **et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, avec versement de 3.000 euros en contrepartie de l'action à réaliser.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 07

ANCIENNE VOIE DECLASSEE MAS DE LAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 28 mars 2007, le conseil municipal approuvait le déclassement de l'ancienne voie communale située au "Mas de Laune", lieu-dit "Tresnivoux", entre les parcelles cadastrées section AS n°117 et AS n°19.

La commune peut donc librement vendre cette emprise de 151,47 m² à M. Cardinale, riverain intéressé, d'autant qu'après plusieurs entretiens, un accord est intervenu avec M. Capion, 2ème riverain.

La commune peut donc s'engager à vendre à M. Cardinale la totalité de la parcelle de 151, 47 m² ; ce dernier aura l'obligation de concéder, à M. Capion, une servitude de passage d'une largeur de 2 mètres derrière le mur de clôture de M. Capion, sans possibilité de construction sur ce terrain de 151,47 m², ni possibilité de s'appuyer sur le mur de M. Capion, pour ériger une clôture.

Ces conditions devront être inscrites sur l'acte notarié.

Tous frais annexes (division, bornages ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération et à l'unanimité, considérant l'intérêt de cette action, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre au profit de M. Cardinale, aux conditions sus-énoncées à inscrire sur l'acte notarié, la parcelle de 151,47 m² au prix de 1.500 euros ; tous frais annexes (division, bornage ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 08

EVOLUTION DE LA LEGISLATION FUNERAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par circulaire préfectorale, Monsieur le Préfet informe la commune d'une évolution dans la législation funéraire introduite par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Des dispositions d'application immédiate concernent d'une part, la réduction du nombre d'opérations funéraires donnant lieu à surveillance et, d'autre part, l'encadrement du taux unitaire des vacations funéraires.

Désormais, l'agent de police municipal délégué par le maire assurera la surveillance des opérations funéraires suivantes limitativement énumérées par la loi :

- Transport de corps hors de la commune de décès,
- Opérations d'exhumation, de translation ou de ré-inhumation des restes mortels,
- Opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Le montant des vacations doit s'établir dans une fourchette prévue entre 20 et 25 euros que le maire fixe après avis du conseil municipal. La commune de Marguerittes doit donc mettre en conformité son montant unitaire des vacations funéraires qui s'élève à 14,50 euros par vacation.

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Considérant la réduction du nombre des opérations funéraires et le montant actuel de la vacation, la municipalité propose de la fixer à 25 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable pour la fixation du montant de la vacation funéraire au prix de 25 euros.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 09

MARCHES A BONS DE COMMANDE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Régulièrement, la ville de Marguerittes établit un marché à bons de commande pour les travaux de voirie et divers.

Un marché public a été lancé le 22 décembre 2008 sous procédure d'appel d'offres ouvert avec l'objet suivant :

Travaux de voirie, entretien, petits aménagements en travaux neufs non prévus et grosses réparations.

Le marché est ainsi défini :

- montant minimum : 80.000 € T.T.C.,
- montant maximum : 250.000 € T.T.C.
- durée du marché : un an reconductible 2 fois, soit durée maximum de 3 ans.

La première réunion de la commission d'appels d'offres a eu lieu le 27 janvier 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant au choix de la commission d'appels d'offres, dans le cadre du marché public lancé le 22 décembre 2008 sous procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voirie, entretien, petits aménagements en travaux neufs non prévus et grosses réparations.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 10

RUE DE LA TRAVETTE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La rue de la Travette reste la principale voie d'accès aux principaux établissements d'enseignement, sportifs et culturels de la commune ; elle est une antenne de l'avenue de Paris Charles de Gaule, première pénétrante de l'agglomération.

Elle dessert notamment le collège "Lou Castellas", le gymnase et la piscine ; elle est, en outre, mitoyenne du groupe scolaire maternelle et élémentaire De Marcieu et de la toute nouvelle médiathèque "Simone Veil".

La circulation automobile et piétonne y est intense et la sécurité des usagers du domaine public s'est dégradée avec l'augmentation du trafic.

La municipalité s'est donc fixée pour objectif de réaménager entièrement cette voirie en 2009. Le projet comprend :

- La rénovation complète de la chaussée avec l'agrandissement de la largeur des trottoirs et la mise en adéquation Nord avec la circulation des personnes à mobilité réduite,
- La création d'une "zone 30" au droit de la médiathèque ainsi qu'un tronçon de piste cyclable,
- L'aménagement du carrefour de la rue de la Travette avec l'avenue de Paris Charles de Gaule afin de réduire la vitesse des véhicules et de faciliter les échanges de flux automobiles et piétons.

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

L’estimation des travaux est la suivante : (226.800 € H.T) 271.252,80 € T.T.C.

La consultation des entreprises a été lancée sous procédure d’appel d’offres ouvert le 18 décembre 2008. La première réunion de la commission d’appels d’offres a eu lieu le 27 janvier 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant au choix de la commission d’appels d’offres.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 /11

DEMANDES DE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Conseil Municipal sollicitait, par délibération du 20 novembre 2008, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.), pour trois programmes d'investissement.

Après instruction des dossiers, il est préférable de ne garder que deux des trois projets ; l'assemblée peut donc préciser sa délibération qui sera transmise dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

RESTAURANT SCOLAIRE SECTEUR DE MARCIEU

- création d'un restaurant scolaire dans le secteur de De Marcieu,
- coût de l'opération : 617.584 € H.T.,
- commencement des travaux : septembre 2009,
- fin des travaux : juin 2010,
- ouverture possible de l'équipement : septembre 2010
- plan de financement :
 - **Subventions sollicitées :**
 - D.G.E..... 35 %..... 216.154,40 €
 - Conseil Général..... 45 %..... 277.912,80 €
 - Autofinancement..... 20 %..... 123.516,80 €

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

ACHAT DE TERRAINS POUR LA Z.A.C. DU T.E.C.

- extension de la Z.A.C. pour l'installation d'entreprises,
- coût de l'opération : 273.650 €
- commencement des travaux : 1er semestre 2009,
- fin des travaux : 1er semestre 2009,

- plan de financement :
 - **Subventions sollicitées :**
 - D.G.E..... 40 %..... 60.980 €
 - Conseil Général..... 35 %..... 95.777 €
 - Autofinancement..... 22 %..... 116.893 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au taux maximum au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009, pour les deux programmes de travaux sus-énoncés

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 12

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La création de l'aire d'accueil des gens du voyage (22 places) a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal sollicitant l'inscription de ce projet au titre de diverses subventions. Les services de la direction départementale de l'Equipement qui a commencé à instruire notre dossier demande un complément d'information ainsi qu'une nouvelle délibération lorsque le montant définitif des travaux sera connu.

TABLEAU PREVISIONNEL DES DEPENSES933 149 H.T.

PONT ACCES DE L'AIRE D'ACCUEIL 217 000 HT
Voirie extérieure et extension de réseaux 197 100
Etudes topographiques et maîtrise d'œuvre..... 15 768
Imprévus et révision du marché 4 132

VRD INTERIEURS DE L'AIRE D'ACCUEIL269 036 HT
Voirie intérieure et réseaux divers..... 241 700
Etudes topographiques et maîtrise d'œuvre..... 19 336
Opérations préalables (sondages ...) 8 000

AMENAGEMENT DE L'INTERIEUR DE L'AIRE400 280 HT
VRD tirages des réseaux 11 440
Bâtiments..... 369 920
Végétalisation 18 920

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

HONORAIRES **46 833 HT**
Architecte-paysagiste..... 38 827
SPS- contrôle..... 8 006

TABLEAU PREVISIONNEL DES RECETTES (total non connu)

Subvention Etat 234 773 (15 245 € par place **x** 22 places **x** 70%)
Subvention CG 30 33 539
Subvention CAF30.....non connu
Subvention CG 30-infrastructure.....non connu
Subvention ADEMEnon connu

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver ce plan de financement de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage estimée à 933.149 € H.T.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 13

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU P.A.Z. DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

- vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 311-7 ;

- vu la délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 1991 ayant approuvé le Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. du T.E.C. ;

- vu les trois délibérations approuvant les modifications apportées au P.A.Z. de la Z.A.C. du T.E.C. en date des :
 - 1er juillet 1998,
 - 20 décembre 2001,
 - 25 juillet 2007,

- vu l'arrêté municipal n° 2004-91-5 approuvé par le Préfet du Gard et le Président du Conseil général du Gard le 31 mars 2004 et portant validation du schéma départemental du Gard relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage .

- vu l'arrêté municipal n° 2008-206 en date du 7 novembre 2008 soumettant à enquête publique le projet de modification du P.A.Z. ;

- vu l'envoi du projet de modification du P.A.Z. avant l'enquête publique aux personnes publiques associées ;

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

- vu les avis en date du 18 novembre 2008 de la commune de Saint-Gervasy ; du 12 décembre 2008 de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du 22 décembre 2008 du Conseil Général du Gard ayant reçu notification du projet de modification du P.A.Z. avant l'enquête publique ;

- vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

- considérant qu'après l'enquête publique il est nécessaire d'apporter la modification suivante, ne remettant pas en cause l'économie générale du projet tel qu'il a été soumis à ladite enquête : "*prohiber dans le rapport de présentation l'accès de secours sur la RD6086, au motif qu'un accès direct par la RD6086 n'est pas concevable pour des raisons de sécurité routière" ;*

- considérant que le projet de modification du P.A.Z. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément au code de l'urbanisme, et notamment son article L. 311-7 ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification n° 4 du P.A.Z. de la Z.A.C. du T.E.C. dont le dossier est annexé à la présente, étant entendu que sera prohibé dans le rapport de présentation l'accès de secours sur la RD6086, au motif qu'un accès direct par la RD6086 n'est pas concevable pour des raisons de sécurité routière.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

La présente délibération, accompagnée du dossier, sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée pendant un mois en mairie ; mention de cet affichage sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; la délibération sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme.

La modification n° 4 du P.A.Z. de la Z.A.C. du T.E.C. est tenue à la disposition du public à la mairie de Marguerittes et à la préfecture du Gard aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 14

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIMES METROPOLE SPECTACLES FEDERATEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Forte du succès remporté par les 4 précédentes éditions des spectacles fédérateurs, Nîmes Métropole a décidé de renouveler ce dispositif en 2009. La structure intercommunale souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts ou autres prestations culturelles. Une convention pour cette année 2009, doit donc être élaborée afin de prévoir les conditions de ce partenariat en matière d'organisation de spectacles fédérateurs.

INTERVENTI0N DE NIMES METROPOLE

- Proposer des spectacles de qualité variée, touchant les différents domaines du spectacle ou agréera des spectacles émanant des communes, tous choisis sur des critères de qualité notamment l'adaptation au site de représentation.
- La participation de Nîmes Métropole est plafonnée à 3.500 euros pour 2009, pour un ou plusieurs spectacles ; cette enveloppe comprend la représentation proprement dite et les frais de transports des artistes. Elle s'acquittera, en outre, des frais de S.A.C.E.M.
- Assurer le volet communication,
- Réaliser des billets d'entrée, étant précisé que l'accès sera totalement **gratuit**.

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

- Créer une commission de programmation regroupant les élus chargés de la culture, des élus de Nîmes Métropole et des acteurs culturels ou de vie sociale locaux,
- Transmettre au plus tard le 28 février 2009, sa programmation 2009 à financer par Nîmes Métropole,
- Contrôler les entrées, distribuer les billets d'exonération des droits d'entrée et retourner les souches à l'agglomération,
- Faire référence à ce partenariat dans tout support de communication,
- Mettre à disposition un lieu qui permette la représentation,
- Prendre en charge les frais de restauration des compagnies programmées,
- Répondre au cahier des charges fourni par la troupe,
- Régler dans les meilleurs délais les sommes dues.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver cette convention correspondante pour l'année 2009 et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 15

NIMES METROPOLE CONVENTION POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES TAURINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Forte du succès remporté par les précédentes programmations des manifestations "culture et traditions régionales", Nîmes métropole a décidé de renouveler ce dispositif en 2009.

Une nouvelle convention qui sera validée par le Conseil Communautaire sera à signer entre l'agglomération et la ville de Marguerittes

ELEMENTS SYNTHETIQUES DE CETTE CONVENTION ANNUELLE

L'accès aux spectacles organisés dans le cadre de la présente convention sera GRATUIT.

Engagement de Nîmes Métropole

- Proposera des spectacles de type varié touchant les différents domaines de la tauromachie et de la bouvine, de la valorisation de la langue régionale et de ses terroirs, tous choisis sur des critères de qualité et sans oublier les critères d'adaptation au site de représentation.
- Assurera le volet communication (réalisation de billets gratuits …)

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

- Réglera les cachets des prestataires, les trophées et médailles et les frais de S.A.C.E.M.
- Recherchera les partenaires financiers susceptibles de subventionner l'opération.

Engagement de La commune

- S'engage à respecter la programmation annuelle arrêtée par la commission de l'agglomération
- prêtera un lieu assuré et adéquat
- répondra au cahier des charges fourni par les prestataires
- prendra les dispositions réglementaires et techniques suivantes :
 - arrêtés, signalisation
 - passage de la commission de sécurité
 - organisation matérielle
 - poste de secours, ambulance éventuelle
- paiera l'ensemble des frais de restauration
- contrôlera les entrées gratuites grâce à la présentation des tickets d'entrées

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir avec Nîmes Métropole pour la programmation de spectacles taurins pour l'année 2009 et,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 16

S.I.A.H.T.V. DEPLACEMENT DU SIEGE SOCIAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 6 janvier, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre demande à la commune de faire examiner la délibération du syndicat par le conseil municipal.

Les délégués ont décidé, à l'unanimité, pour des raisons de facilité, de déplacer le siège social syndical (actuellement à Caissargues – zone Euro 2000) en mairie de Saint-Gervasy.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification des statuts du syndicat intercommunal relative au déplacement du siège syndical à la mairie de Saint-Gervasy.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 /17

CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur le receveur municipal a transmis en mairie le 6 janvier, un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 1.414,78 euros.

Ces impayés concernent 5 redevables considérés comme non solvables et pour une période allant de 2004 à 2007. La Trésorerie a bien précisé qu'elle a tenté par tous les moyens mis à sa disposition d'obtenir les paiements correspondants, en vain (rappel, commandement, saisie-vente, saisie sur rémunération).

Cette admission en non valeur est une dépense 2009 à imputer sur le budget général de la commune (article 654 - pertes sur créances irrécouvrables).

Après délibération et à l'unanimité (moins 5 abstentions : M. VIDAL, Mme SERYLO [pouvoir à M. VIDAL], M. GUILLEMIN [pouvoir à M. PELLEQUER], Mme BOUDIN, M. PELLEQUER), le Conseil Municipal décide d'admettre ces créances irrécouvrables en non valeur pour un montant total de 1.414,78 euros (budget général 2009 – compte 654).

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 19

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DES VENDANGEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le 30 janvier 2009, M. Clément GUEZ, domicilié à Nîmes, après une visite sur les lieux, a confirmé son intérêt pour l'achat de la parcelle communale cadastrée CA n°458, de 2.686 m², située au lieu-dit "Perles Nord", le long de la rue des Vendangeurs, et classée en zone IINAD du P.O.S.

Il propose le prix de 220.000 euros sous réserve de pouvoir obtenir 4 permis de construire.

La municipalité s'est déclarée favorable pour la vente de cette parcelle au prix de 220.000 euros, prix conforme avec l'estimation du service des Domaines, étant entendu que les règles du plan d'occupation des sols s'appliqueront lors des demandes d'autorisation de construire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver, la vente de cette parcelle cadastrée CA n°458 de 2.686 m², située lieu-dit "Perles Nord" et classée en zone IINAD du P.O.S., au prix de 220.000 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude Fumet de Marguerittes.**

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 20

TARIFICATION CENTRE FRANCOISE DOLTO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La ville de Marguerittes vient d'être destinataire du document de la Caisse d'Allocations Familiales relatif au barème des participations familiales pour 2009.

C'est ainsi que la C.A.F. indique, suivant les dispositions retenues par son organisme national concernant le barème des participations familiales applicables pour l'accueil régulier des enfants de moins de 4 ans par les structures "petites enfances", que pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, les montants à retenir, sur la base des revenus sont les suivants :

- Plancher : 6 876 € par an (soit 573 € par mois),
- Plafond : 53 400 € par an (soit 4 450 € par mois).

La C.A.F. précise que le calcul de la participation familiale est établi sur la base de 1/12ème des ressources annuelles, avant abattements telles que déclarées perçues au cours de l'année de référence. Le taux d'effort est modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille au sens des prestations familiales. Ce taux d'effort se décline de la manière suivante pour l'accueil collectif et selon la composition de la famille :

Taux horaire	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et plus : formule
Multi Accueil	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	Taux d'effort x 2,5 / Nombre de parts par foyer

5 enfants = 5 parts - 6 enfants = 5,5 parts - 7 enfants = 6 parts

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification

Publié le 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

Après délibération et à l'unanimité, dans le cadre du service multi accueil collectif des enfants au centre Françoise Dolto, le Conseil Municipal décide d'approuver cette tarification selon le barème des participations familiales applicable pour l’accueil régulier des enfants de moins de 4 ans par les structures "petites enfances".

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 21

DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 20 novembre 2008, le Conseil Municipal sollicitait une subvention au titre des aides thématiques du Conseil Général du Gard ; un récent contact avec les services départementaux nous a conseillé de transférer cette demande dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipement.

Il faut rappeler que le F.D.E. est un montant maximum et non modifiable, de subvention mobilisable sur la durée d'un contrat de trois ans, à répartir entre la communauté et les communes qui la composent. Le prochain contrat concernera la période 2009/2011.

Il s'agit des deux dossiers suivants :

- Aménagement complémentaire (trottoirs, parkings ...) de l'avenue Clément Ader desservant la partie Ouest de la Z.A.C. du T.E.C. ;
- Aménagement de pistes sur la zone verte de Praden.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite, auprès du Conseil Général du Gard, une subvention au taux maximum au titre du Fonds Départemental d'Equipement pour les deux projets suivants :

- **Aménagement complémentaire (trottoirs, parkings ...) de l'avenue Clément Ader desservant la partie Ouest de la Z.A.C. du T.E.C. ;**
- **Aménagement de pistes sur la zone verte de Praden.**

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
24

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
0

date de la convocation :
29 janvier 2009

OBJET :

N° 2009 / 02 / 22

RUE DES EPERVIERS
DENOMINATION DE VOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 4 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du Conseil Municipal située au numéro 18 de l'avenue de la République (immeuble occupé actuellement par le C.C.A.S.), sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Sauveur VIDAL, Mme Carole BOUDIN, M. Roger PELLEQUER.

Membres absents excusés, représentés : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Marc MEDINA (pouvoir à M. BELMONTE), Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Mme Rollande SERYLO (pouvoir à M. VIDAL), M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. PELLEQUER).

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Les habitants de la voie située entre la rue des Eperviers et la rue des Anciens Combattants ont attiré l'attention de la municipalité sur leur situation. En effet, ils sont riverains d'une voie privée sans nom qui pose des problèmes en terme d'adresse.

L'ensemble des riverains demande à la commune de bien vouloir baptiser cette voie RUE DES EPERVIERS puisqu'elle se situe dans la continuité de l'actuelle rue des Eperviers ; ainsi la numérotation pourrait être continuée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie située entre la rue des Eperviers et la rue des Anciens Combattants :

RUE DES EPERVIERS

Dans la continuité de la même rue existante, les numéros de voirie seront attribués en conséquence.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35463